

COMPTE RENDU N°5 - REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2017

INTERVENANTS	COORDONNEES	INTERLOCUTEUR	☎ TELEPHONE / 📠 FAX ✉ MAIL	Présent	Absent	Invité	Convoyé	Diffusion
ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE	2 quai du Fort Alleaume CS 55708 45057 ORLEANS CEDEX	M. LAUNAY Adrien Chargé de mission Animateur SAGE Cher aval	☎ 02 46 47 03 07 ☎ 06 08 67 82 79 ☎ 09 70 65 01 06 ✉ adrien.launay@eptb-loire.fr	X		X		X
		M. MAFFRE David Chargé de mission continuité écologique	☎ 02 46 47 03 32 ☎ 09 70 65 01 06 ✉ david.maffre@eptb-loire.fr	X		X		X
ARTELIA	3 cour du 56, avenue Marcel Dassault BP 20516 37 205 TOURS CEDEX 3 Le Condorcet - 18 rue Elie Pelas - CS 80132 - 13322 MARSEILLE Cedex 16	M. LACOMBRADE Benoît Responsable Agence Tours	☎ 02 47 71 12 50 – 06 16 20 60 67 ☎ 02 47 71 12 59 ✉ benoit.lacombrade@arteliagroup.com	X		X		X
		M. TIRIAU Eric Expert	☎ 04 91 17 00 02 – 06 64 43 33 62 ✉ eric.tiriau@arteliagroup.com	X		X		X
VILLE DE TOURS	1 à 3 rue des Minimes 37926 TOURS CEDEX 9	M. MASSOT Yves Adjoint à l'environnement, aux transports, à la circulation et aux affaires juridiques	☎ 02 47 21 62 98 ✉ y.massot@ville-tours.fr	X		X		X
		M. CHEVTCHENKO Jacques 1 ^{er} adjoint au maire de Tours, chargé du PPRi	☎ 02 47 21 64 29 ✉ j.chevtchenko@ville-tours.fr	X		X		X
		M. AMIOT Sylvain Direction des Espaces Verts	☎ 02 47 21 62 79 ☎ 02 47 21 69 36 ✉ s.amiot@ville-tours.fr		X	X		X
		Mme CASTAGNET Laurence Service des Eaux	☎ 02 47 21 66 90 ☎ 02 47 21 61 52 ✉ l.castagnet@ville-tours.fr		X	X		X
MAIRIE DE SAINT-AVERTIN	Hôtel de ville BP 128 37551 SAINT-AVERTIN CEDEX	M. JARNOUX Philippe Adjoint	☎ 02 47 48 48 48 ☎ 02 47 27 10 33 ✉ philippe.jarnoux@orange.fr	X		X		X
		M. OURDOUILLE Stéphane Services techniques	✉ sourdouillie@ville-saint-avertin.fr		X	X		X
MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS	34 avenue de la République 37703 SAINT-PIERRE-DES-CORPS	Mme CHAUVET Karine Adjointe Environnement Espaces verts	☎ 06 15 93 06 10 ✉ kchauvet@gmail.com		X	X		X
		Mme DUBOIS Patricia Responsable des Services Espaces Verts	☎ 02 47 63 44 14 – 06 32 64 44 54 ☎ 02 47 63 43 00 ✉ p.dubois@mairiespdc.fr		X	X		X

TOURS METROPOLE	60 avenue Marcel Dassault CS 30651 37206 TOURS CEDEX 3	M. LE TARNEC Jacques Conseiller métropolitain	☎ 02 47 45 66 30 ✉ mairie.berthenay@wanadoo.fr	X	X	X
		M. GUERIN Silvère Direction du développement durable	☎ 02 47 80 11 42 ☎ 02 47 80 11 50 ✉ s.guerin@tours-metropole.fr	X	X	X
		Mme SAINT DIZIER Marjorie Chargée de la Prévention des Inondations	☎ 02 47 21 64 26 ✉ m.saintdizier@tours-metropole.fr	X	X	X
		Mme PICARD Elodie Chargée de la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques	☎ 02 47 80 11 14 ✉ e.picard@tours-metropole.fr	X	X	X
DREAL CENTRE-VAL DE LOIRE	5 avenue de Buffon BP 6407 45064 ORLEANS CEDEX 2	M. BRAUD Stéphane Réfèrent en hydromorphologie fluviale	☎ 02 36 17 41 89 ☎ 02 36 17 41 01 ✉ stephane.braud@developpement-durable.gouv.fr	X	X	X
		Mme Morgane GUILLOT Réfèrent régionale « milieux aquatiques et continuité »	☎ 02 36 17 43 15 ☎ 02 36 17 41 01 ✉ morgane.guillot@developpement-durable.gouv.fr	X	X	X
AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	9 avenue de Buffon CS 36339 45063 ORLEANS CEDEX 2	M. GAUTIER Jean-Noël Expert hydromorphologue	☎ 02 38 49 75 85 ☎ 02 38 51 74 74 ✉ jean-noel.gautier@eau-loire-bretagne.fr	X	X	X
		M. BRUNET David Chargé d'interventions	☎ 02 38 51 74 75 ☎ 02 38 51 73 25 ✉ david.brunet@eau-loire-bretagne.fr	X	X	X
CONSEIL DEPARTEMENTAL 37	Place de la préfecture 37927 TOURS CEDEX 9	Mme ELOI Audrey Technicienne ZH	☎ 02 47 31 47 31 ☎ 02 47 31 42 71 ✉ aeloi@departement-touraine.fr	X	X	X
		M. COUDRIN Benoît Environnement	☎ 02 47 31 47 31 ☎ 02 47 31 42 71 ✉ bcoudrin@departement-touraine.fr		X	X
		Mme FISSON Marie-Cécile Chef du service Environnement	☎ 02 47 31 49 37 ☎ 02 47 31 42 85 ✉ mcfisson@departement-touraine.fr			X
		M. COURBARON Boris Directeur du patrimoine naturel et de l'environnement	☎ 02 47 31 47 32 ☎ 06 43 64 94 74 ✉ bcourbaron@departement-touraine.fr			X
REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 45041 ORLÉANS CEDEX 1	M. DE SAINT ALBIN Géraud Chef du service Biodiversité	☎ 02 38 70 32 42 ☎ 06 32 64 65 35 ☎ 02 38 70 31 18 ✉ geraud.de-saint-albin@regioncentre.fr	X	X	X
DDT 37	Cité administrative du Cluzel 61 avenue de Grammont CS 74105 37041 TOURS CEDEX 1	M. BEJON Bruno Chef d'unité Milieux Aquatiques	☎ 02 47 70 82 12 ☎ 02 47 70 82 37 ✉ bruno.bejon@indre-et-loire.gouv.fr	X	X	X
		M. BLANCHARD Christophe Police de l'eau	☎ 02 47 70 82 12 ✉ christophe.blanchard@indre-et-loire.gouv.fr	X	X	X
		M. LECOMTE Dany Chef du Service de l'Eau et des Ressources Naturelles	☎ 02 47 70 82 02 ☎ 02 47 70 82 37 ✉ dany.lecomte@indre-et-loire.gouv.fr			X
SYNDICAT DU CHER CANALISE	(7 rue du 8 mai 1945) Adresse postale : Mairie 37270 LARCAY	M. CHERY Jean-Louis Président	☎ 06 76 49 55 20 ✉ jlc.mairie-francueil@orange.fr	X	X	X
		M. LOISON Vincent Technicien	☎ 02 47 45 56 74 – 06 68 96 49 79 ☎ 02 47 45 56 74 ✉ cher.canalise.37@orange.fr	X	X	X

AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE	9 avenue Buffon Bâtiment Vienne 45063 ORLEANS CEDEX 2	M. STEINBACH Pierre Ingénieur DR Centre – Val de Loire	☎ 02 38 25 16 85 ✉ pierre.steinbach@afbiodiversite.fr	X		X		X
		M. VAUCLIN Vincent Ingénieur DR Centre – Val de Loire	☎ 02 38 25 16 84 ☎ 06 80 32 96 91 ✉ vincent.vauclin@afbiodiversite.fr					X
	13 rue Jean Moulin 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS	M. JOUBERT François Chef du SD 37	☎ 02 47 75 00 72 ☎ 06 72 08 10 60 ✉ sd37@afbiodiversite.fr		X	X		X
UNIVERSITE DE TOURS	Parc de Grandmont 37200 TOURS	M. RODRIGUES Stéphane Laboratoire GÉHCO UFR Sciences et Techniques	☎ 02 47 36 70 45 ✉ srodrigues@univ-tours.fr		X	X		X
SIVOM FILET – PETIT CHER	Tours Métropole Val de Loire 60 avenue Marcel Dassault CS 30651 37206 TOURS CEDEX 3	M. MIOT Marc Président	☎ 06 61 15 88 24 ☎ 02 47 60 79 20 ✉ marc.miot@orange.fr	X		X		X
FDAAPPMA 37	178 ter rue du Pas Notre Dame 37100 TOURS	M. ALAIME Didier Vice-Président	☎ 02 47 05 33 77 ✉ fedepeche37@fedepeche37.fr	X				X
		M. RICOU Grégoire Chargé d'études	☎ 06 14 42 37 19 ✉ g.ricou@fedepeche37.fr		X	X		X



Nom du document CR_n5 du 21-09-2017_LBE_ETU.pdf

Indice A

Prochaines réunions A définir

Lieu de rendez-vous

Etabli par Benoît LACOMBRADE et Eric TIRIAU (ARTELIA) /
Adrien LAUNAY (EP Loire)

1. OBJET

La présente réunion constitue une réunion d'avancement de la phase 3, relative à l'établissement d'un plan de gestion.

A titre de rappel, l'étude géomorphologique du Cher dans sa traversée tourangelle, portée par l'Etablissement public Loire, se décompose en trois phases :

- Phase 1 et 2 : Etat des lieux et diagnostic (tranche ferme)
- Phase 3 : Plan de gestion (tranche conditionnelle affermie)

2. POINTS ABORDES

La présentation établie par ARTELIA est jointe en annexe du présent compte-rendu.

Un rappel des 4 scénarii d'étude pour la phase 3 est réalisé :

- Scénario 0 : scénario tendanciel (ou de non intervention) avec actions de suivi
 - Sur la sédimentation
 - Sur la végétation
 - Sur les impacts sur les usages
- Scénario 1 : scénario 0 complété par :
 - Une modification de la gestion des ouvrages
 - Une adaptation des usages
 - Une adaptation de l'entretien de la végétation
- Scénario 2 : scénario de transfert sédimentaire artificiel
- Scénario 3 : compléter les scénarii 1 ou 2 par des ouvrages ou actions localisées
- Scénario 4, ambitieux : *Imaginer une reconfiguration complète du Cher dans sa traversée tourangelle pour rétablir le transit sédimentaire*

Suite à la présentation réalisée s'engage une phase de discussion.

Scénario 0 et scénario 1

M. JARNOUX : il est présenté la rehausse moyenne des fonds du lit (scénario 0). Or, cette rehausse n'est pas uniforme sur un profil en travers. La rivière va retrouver sa largeur naturelle et le fonctionnement sédimentaire ne va-t-il pas retrouver son fonctionnement normal ?

M. TIRIAU : c'est effectivement un fond moyen rectangulaire qui est utilisé pour la modélisation, quand la section réelle présente des variations, qui sont assez fortes en amont du bassin et plus uniformes à l'aval.

M. JARNOUX : une fois les bancs de sable émergés, on n'aura plus les mêmes écoulements.

M. TIRIAU : il est difficile de prédire précisément l'évolution en travers et la localisation des îles qui vont se former. A ce stade, il a été considéré une poursuite de la répartition actuelle en plan de la sédimentation (en intrados de coude par exemple).

M. JARNOUX : est-ce que la prévision de rehausse des niveaux d'eau est prise en compte dans l'étude de danger en cours sur la digue de Saint-Avertin ?

M. TIRIAU : a priori pas dans les dernières versions disponibles.

M. JARNOUX : il faudrait intégrer ces résultats à l'EDD. Qui est en charge de la réalisation de cette EDD ?

M. GUERIN : la DDT s'occupe de l'EDD.

M. TIRIAU : les résultats sont des scénarios tendanciels difficilement intégrables dans une EDD.

M. TIRIAU : les membres du comité de pilotage ont-t-il connaissance de la programmation d'une campagne topographique (actualisation des profils DREAL dont les derniers levés remontent à 2009) ?

M. BRAUD : je n'ai pas connaissance d'une campagne de levés récente sur le Cher. Cependant, ils sont réalisés moins fréquemment que tous les 7/8 ans proposés dans les actions de suivi.

Scénario 2

M. MAFFRE attire l'attention du bureau d'étude sur la présence de zones de frai des poissons grands migrateurs (en particulier lamproie) sur la zone de réinjection.

M. TIRIAU présente une carte localisant ces frayères, basée sur les informations fournies par l'EP Loire.

Echanges sur les extractions passées et la sédimentation du Cher

M. JARNOUX : comment se comportait le Cher avant l'arrêt des extractions ?

M. TIRIAU : les extractions régulières étaient situées dans la boucle de Cangé, donc plutôt en zone d'érosion et non de dépôt (accélération de l'écoulement en amont de la partie élargie du Cher). Elles n'étaient donc pas bien positionnées pour répondre au problème de l'ensablement. Celui-ci était ainsi constaté malgré ces extractions régulières.

M. JARNOUX : l'effet de la sédimentation semble s'être accéléré depuis quelques années.

M. TIRIAU : la sédimentation est un problème récurrent depuis la fin des années 70, donc peu de temps après les travaux d'aménagement du Cher. Le bilan effectué depuis la mise en service montre qu'il y a toujours eu une bataille entre le dépôt et les extractions, et ce depuis les premières années. Les années 1980 par exemple ont été marquées par une grosse opération de désensablage (en 1984-1985).

M. MIOT : a remarqué lors de la précédente réunion que les volumes annuels qui se déposent dans le plan d'eau correspondent aux volumes annuels qui étaient extraits. Aujourd'hui, il est proposé des aménagements qui coûtent des millions pour corriger les erreurs qui ont été faites dans le passé. On peut se demander si arrêter l'extraction du sable n'était pas une erreur ?

M. GAUTIER rappelle l'enfoncement généralisé du lit de la Loire (1,50 m) avec des multiples conséquences (sur les digues, les prises d'eau avec l'exemple d'Angers, l'alimentation de la nappe). On retrouve cette problématique sur de nombreux grands fleuves et rivières (le Rhône, la Durance, etc.). C'est ce qui a amené à l'interdiction des extractions en lit mineur et a motivé le portage de politiques de solidarité amont/aval.

M. STEINBACH précise que l'abaissement du fond du lit de la Loire atteint 3 m à Nantes et rappelle l'effondrement du pont Wilson à Tours. Il rappelle que depuis 1994 et le premier plan Loire, il n'y a plus d'extractions sur le bassin de la Loire.

M. MIOT pense qu'il y a peut-être un juste milieu à trouver plutôt qu'une interdiction pure et simple.

M. GAUTIER rappelle que si cette loi du « tout ou rien » a été adoptée, c'est à cause du non-respect des volumes déclarés par les carriers et de l'absence de contrôles.

M. JARNOUX : sait-on si une amélioration est constatée sur la Loire depuis l'arrêt des d'extractions ?

M. BRAUD précise qu'une analyse est en cours et qu'on ne dispose pas de bilan aujourd'hui. Sur Orléans, le substratum est atteint donc on n'observe plus d'évolution.

M. STEINBACH ajoute qu'il est constaté un arrêt de l'incision sur la Loire estuarienne.

Scénario 4

M. GAUTIER : n'est pas d'accord avec la manière dont le scénario 4 est présenté, notamment l'aspect « végétation ». Il faut prendre en compte la problématique de la qualité de l'eau à l'étiage. Vu la largeur du lit, cela nécessitera des débits d'apports importants. On voit ce type d'aménagement sur de nombreux sites (la Loire à Orléans par exemple) : à des débits de crue ou intermédiaires, le cours d'eau transporte du sédiment et les bras secondaires s'ensablent malgré tout. Il faut également prendre en compte dans le chiffrage un entretien important de la végétation, sous peine d'avoir un impact important sur la ligne d'eau en cas de crue.

M. TIRIAU : effectivement, l'impact de la végétation sur la rugosité a été pris en compte dans la quantification des impacts hydrauliques pour les autres scénarii mais pas pour le scénario 4. L'hypothèse retenue est la conservation de l'état de rugosité actuelle.

M. MASSOT : l'aménagement a vocation à rétablir le transit sédimentaire. Quid de la compatibilité avec les activités sportives, la navigabilité ? Il faut définir les priorités, il y a des choix à faire.

M. JARNOUX : les activités nautiques ne peuvent-elle pas être déplacées ? Ne serait-il pas possible de délaisser le Cher et de créer un nouveau bassin à proximité ? Cela serait peut-être la meilleure solution en termes de coût et d'impact environnemental.

M. MIOT : il est important de ne pas fermer la porte au développement de la navigation sur le Cher.

Mme ELOI : lors du dernier comité de pilotage, il avait été envisagé de déplacer les activités en sortant le bassin d'aviron du Cher. Cela a-t-il été abandonné ?

M. TIRIAU : c'était une piste en termes de mesure compensatoire qui peut toujours être envisagée pour répondre à l'impact des différents scénarios. Cependant, cela est déconnecté de cette étude à proprement parler. On peut également se poser la question du devenir du chenal en rive droite s'il n'y a plus nécessité d'assurer les activités nautiques à cet endroit.

M. MIOT : quel impact aurait un tel scénario sur l'urbanisme : on est susceptible d'observer une dépréciation sur la valeur de l'habitat ?

M. GAUTIER : il faudrait entretenir cette zone comme un espace vert. On a des exemples issus du projet Freud Am Fluss (<http://www.freudeamflussfilm.eu/>) sur le Rhin par exemple. Cela permet d'utiliser ces zones comme des espaces de loisirs au bord du cours d'eau.

M. LE TARNEC : la présence d'arbres est souvent a contrario considérée par les riverains comme un agrément et leur abattage, en plus d'être coûteux, suscite leur réprobation. On l'a vu récemment avec la réunion publique consacrée à l'entretien du Cher en lien avec le risque inondation.

M. MASSOT signale que la Ville de Tours a un grand projet immobilier le long du boulevard Louis XI.

M. GAUTIER remarque que les scénarios 0 et 4 peuvent avoir à terme les mêmes conséquences sur les usages, à savoir un abandon du bassin d'aviron et un déplacement des activités. Dans le scénario 0, le lit va se réduire de lui-même et on aboutira au même résultat pour un coût bien moindre.

M. TIRIAU : le scénario 4 est tout de même plus performant en termes d'impact.

M. GUERIN rappelle l'intérêt de l'EDD qui va définir les impacts sur les digues

M. STEINBACH : quid du transport solide en aval du pont Saint Sauveur ? Ne va-t-on pas déporter le problème avec de l'engraissement et de la végétation en aval de l'agglomération ? Est-il envisageable par expertise d'imaginer le devenir de cette zone à plus long terme ?

M. JARNOUX : l'enlèvement des sédiments est-il inclus dans la fourchette 15-30 M€ ?

M. TIRIAU : oui

Ensemble des scénarios

M. MASSOT : quelles sont les solutions que les techniciens et experts préconisent et qui doivent être soutenues par les politiques ? Le scénario 2 (transfert artificiel) semble déjà à écarter.

M. CHEVCHENKO : il faut définir en amont les priorités. Cela nécessite une discussion politique.

M. TIRIAU : deux « familles » de solutions paraissent se dégager et être intéressantes :

- Améliorer le transit sédimentaire en adaptant la gestion des ouvrages existants et en restant globalement dans la configuration actuelle (scénario 1 complété par des aménagements locaux)
- Modifier de façon profonde la configuration actuelle pour rétablir le transit sédimentaire (scénario 4).

Le scénario 2 (transfert artificiel) est a priori à écarter.

M. LE TARNEC : si le choix du déplacement du bassin d'aviron est entériné, cela change peut être la vision sur l'aménagement à réaliser.

M. DE SAINT ALBIN : les scénarios présentés semblent difficilement acceptables en l'état. Pour dégager un scénario plus viable à long terme, il faut se rapprocher de l'équilibre du lit naturel. Il faut creuser l'hypothèse d'un scénario qui va vers un lit resserré, et une partie mobilisable en crue pour permettre l'écoulement des hautes eaux.

M. GAUTIER : il faut laisser le Cher se reconstruire tout en réfléchissant aux usages à laisser possibles. Il rappelle que l'objectif initial avancé est d'accompagner le retour à un fonctionnement naturel.

Les membres du comité de pilotage se rejoignent sur le retour à un état naturel.

M. STEINBACH : on voit effectivement 2 grandes familles de scénario se dégager. Il faudra bien mesurer l'incidence de chacun sur les usages.

M. MAFFRE : sur le scénario 1, il peut y avoir une marge de manœuvre ; peut-être une adaptation de la gamme de débit est-elle envisageable (100 à 150 m³/s) pour la modification de la gestion du clapet (objectif : maintenir une bonne efficacité du transit sédimentaire tout en maximisant la possibilité d'assurer les usages) ?

M. TIRIAU : dans la mise en œuvre de ce scénario, il sera important de suivre l'évolution de l'ensablement et de réajuster la gestion si nécessaire.

Mme GUILLOT met l'accent sur le projet hydroélectrique qui ne sera plus viable a priori, dans le cas d'un retour à un fonctionnement naturel.

M. MIOT : cette question n'est pas anecdotique.

M. STEINBACH : il se pose déjà des questions de partage de l'eau entre rivière de contournement et projet hydroélectrique.

M. LAUNAY : un prochain COPIL (le dernier) sera tenue avant la fin de l'année. ARTELIA formalise entre temps un rapport. Dans la perspective de la création d'un syndicat compétent en matière de gestion des milieux aquatiques, la question du portage du projet retenu se pose. L'Etablissement public Loire reste à la disposition de la Métropole en tant qu'opérateur pour approfondir la réflexion ou encore mener des actions de suivi.